

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 766

13 avril 2010

SOMMAIRE

Belgravia European Properties 2	36763	Intelsat Holdings S.A.	36760
Bluelux S.A., SPF	36764	Intelsat S.A.	36761
B & M Dordt S.à r.l./B.V.	36722	Jolux Invest S.A.	36762
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l. ..	36765	MEP II S. à r.l.	36760
BRE/Europe 2 Finance S.à r.l.	36742	MLArg Real Estate 8	36737
BRE/Europe 3 S.à r.l.	36722	Myway International S.A.	36757
Brokerage Invest S.à r.l.	36766	Norit S.à r.l.	36766
BSP International S.A.	36759	OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA	
Business Maintenance Services S.A.	36767	36738
Cezane S.A., SPF	36763	ProLogis France CI S.à r.l.	36755
CipherQuest Lux S.A.	36745	ProLogis France C S.à r.l.	36755
CITE CINE	36745	ProLogis France LV S.à r.l.	36744
Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Com-		ProLogis France LXVI S.à r.l.	36742
mandite S.C.A.	36768	ProLogis France LXXX S.à r.l.	36745
Compagnie d'Investissement des Alpes		ProLogis France XCI S.à r.l.	36753
S.A.	36760	ProLogis France XII Sàrl	36743
Compagnie Générale de Services de		ProLogis France XLII S.à r.l.	36752
Transports et de Travaux S.A.	36753	ProLogis France XXXIII S.à r.l.	36756
Coral S.à r.l.	36765	Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l.	36759
Corestate Investments 1 & Co. Senc	36768	Rock Ridge RE 18	36764
Cube Transport S.C.A.	36753	Sage S.A.-SPF	36763
DH N S.à r.l.	36766	SNG Global S.A.	36743
Eastar Management S.A.	36744	Stable Holdings S.à r.l.	36758
ESO Luxco II S.à r.l.	36759	Stable II S.à r.l.	36756
European Development and Investments		Stable I S.à r.l.	36758
Partners	36746	Suisscourtage Luxembourg S.A.	36743
Field Point I-A RE 6 S.à r.l.	36765	Waff International S.A.	36753
Fur Investments Holding S.A.	36764	Weatherford International (Luxembourg)	
Ginge - Kerr - Luxembourg S.A.	36744	Holdings S.à r.l.	36761
Intelsat Global S.A.	36754		
Intelsat Global Subsidiary S.A.	36757		

BRE/Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 595.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.911.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010*

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.598 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010035137/18.

(100034063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

B & M Dordt S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-7626 Larochette, 25, Chemin J.A. Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 151.688.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. W.A. Blijdorp, Dutch citizen, residing at Villa Eugénie Residence Azur 16, 1898 St. Gingolph, Switzerland, and

Mr. J.B. Meulman, Dutch citizen, residing at Ter Borcht 179, 2930 Brasschaat, Belgium,

Being the shareholders (the Shareholders) of B & M Dordt B.V., a Dutch private limited liability company, its official seat in Delfzijl, the Netherlands, and its office address at Rondeboslaan 35, 9936 BJ Farmsum, the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries under number 020319690000, incorporated on June 29, 1973 by a notarial deed executed before Gerhard Hendrik Smits, then civil law notary in Groningen, the Netherlands (the Company),

Both represented by Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given on December 2, 2009;

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda;

II. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on December 2, 2009, the Company resolved to transfer its place of effective management from the Netherlands to Luxembourg;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of November 30, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated December 2 2009 issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be EUR 24,810,313 (twenty-four million eight hundred and ten thousand three hundred and thirteen euro) and that since the date of the balance sheet and until December 2, 2009 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per November 30, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Transfer of the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg as of the date of the present meeting;
3. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;
4. Setting the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at Larochette;
5. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and has a second domicile in the Grand-Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and proceed to the amendment of the Company's articles of association;
6. Appointment of Arno Ruben Verbeek, Dutch citizen residing at 12, Eichelbour, L-7465 Nommern, Grand Duchy of Luxembourg, as sole manager of the Company for an unlimited period

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to transfer the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg as per the present notarial deed.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to set the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company at 25, chemin J.A. Zinnen, L-7626 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Shareholders acknowledge that (i) although the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of Grand-Duchy of Luxembourg.

The share capital of the Company is fixed at eighteen thousand one hundred and fifty-one euro and twenty eurocent (EUR 18,151.20) represented by forty (40) Shares with a nominal value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocent (EUR 453.78) each, attributed as follows:

Mr. W.A. Blijdorp, prenamed,	28 shares
Mr. J.B. Meulman, prenamed,	12 shares

The Shareholders resolve that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

- a. a "Share":
a share in the capital of the Company;
- b. a "Shareholder":
a holder of one or more Shares;
- c. the "Shareholders' Body":
the body of the Company consisting of Shareholders;
- d. a "General Meeting of Shareholders":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

e. the "Management Board":

the management board of the Company;

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. the "Distributable Equity":

the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;

h. a "Company Body":

the Management Board or the Shareholders' Body.

i. the "Law":

any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Name, Official seat and Duration.

2.1 The company is a private limited liability company (the "Company") and its name is:

B & M Dordt S.à r.l./B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Delfzijl, the Netherlands.

2.3 The principal place of business of the Company and principal office shall be in Larochette, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

a. to acquire participations in any companies or enterprises in any form whatsoever, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever;

b. to borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

c. to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group and to third parties;

d. to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;

e. to trade in currencies, securities and items of property in general;

f to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;

g. to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature,

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 4. Share capital.

4.1 The authorized and issued share capital of the Company equals eighteen thousand one hundred and fifty-one euro and twenty eurocent (EUR 18,151.20).

4.2 The authorized and issued share capital of the Company is divided into forty (40) Shares with a nominal value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocent (EUR 453.78) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.4 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Art. 6. Issuance of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the Shareholders' Body, adopted by a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the relevant limitations prescribed by the Law and the provision of Article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the Shareholders' Body.

6.5 The provisions of Articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

6.7 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

Art. 7. Own shares; Reduction of the issued capital.

7.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

7.2 The Company and its subsidiaries may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.3 The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof by others. This prohibition also applies to subsidiaries. It may, however, grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity and with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.4 The Company shall maintain a non-distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 7.3.

7.5 The Shareholders' Body may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be adopted by a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.6 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

7.7 The notice of a General Meeting of Shareholders at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 9. Blocking clause (approval shareholders' body).

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the "Applicant") shall require the approval of the Shareholders' Body for such transfer granted by a resolution adopted by a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three quarters of the Company's issued capital. The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares. The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Shareholders to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The content of such request shall be stated in the convocation.

9.3 Within a period of three months of the Shareholders' Body granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request.

9.4 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by one or more interested parties as proposed by the Shareholders' Body, who are prepared to purchase all the Shares to which the request for approval relates for payment in cash (hereinafter: "Interested Parties") at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Chamber of Commerce at which the Company is registered in the Commercial Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

9.5 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

9.6 The Applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

9.7 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting of Shareholders shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association.

9.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Applicant if he withdraws;
- b. the Applicant and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company, in cases not provided for under a or b.

9.9 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

9.10 Without prejudice to any provisions in this Article, any transfer of one or more Shares shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

Art. 10. Pledging of shares and Usufruct in shares.

10.1 The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in a Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

10.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Depositary receipts for shares. The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Art. 12. Management board members.

12.1 The Management Board shall consist of one or more members. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

12.2 Management Board members are appointed by the Shareholders' Body.

12.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the Shareholders' Body at any time.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the Shareholders' Body.

Art. 13. Duties, Decision-making process and Allocation of duties.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

13.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

13.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by a majority of the votes cast in a meeting where the majority of the managers is present or represented.

13.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

13.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

13.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The Shareholders' Body may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation; Conflicts of interest.

14.1 The Company shall be represented by the Management Board. Each Management Board member shall also be authorized to represent the Company.

14.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by the Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

14.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 14.1 shall continue to apply unimpaired unless the Shareholders' Body has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by the Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the Shareholders' Body, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 15. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the Management Board (ontstentenis) or a Management Board member is unable to perform his duties (belet), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the Shareholders' Body.

Art. 16. Financial year and Annual accounts.

16.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

16.2 Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this period is extended by the Shareholders' Body by not more than six months, the Management Board shall prepare annual accounts in accordance with the provisions of the Law.

16.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, unless this is not required pursuant to the Law.

16.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

16.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

16.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the Shareholders' Body.

16.7 The Shareholders' Body shall adopt the annual accounts.

16.8 The Shareholders' Body may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

Art. 17. Profits and Distributions.

17.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a reserve of the Company in accordance with the Law, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The allocation of profits remaining after application of Article 17.1 shall be determined by the Shareholders' Body. If the Shareholders' Body does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

17.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

17.4 The Shareholders' Body may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company under the conditions prescribed by the Law.

17.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

17.6 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Art. 18. General meetings of shareholders.

18.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

18.2 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

18.3 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 19. Notice, Agenda and Venue of meetings.

19.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board. Furthermore, notice of General Meetings of Shareholders may be given by Shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital, without prejudice to the provisions of Article 18.3.

19.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

19.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 19.2.

19.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

19.5 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, or elsewhere, but in that case valid resolutions of the Shareholders' Body may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 20. Admittance and Rights at meetings.

20.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

20.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

20.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

20.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 21. Chairperson and Secretary of the meeting.

21.1 The chairperson of a General Meeting of Shareholders shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

21.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 22. Minutes; Recording of shareholders' resolutions.

22.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

22.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the Shareholders' Body. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 23. Adoption of resolutions in a meeting.

23.1 Each Share confers the right to cast one vote.

23.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the Shareholders' Body shall be adopted by more than half of the votes cast, in a meeting where at least one-half of the Company's issued capital is represented. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened at which the resolution shall be adopted by more than half of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting. The notice of the new meeting shall specify that a resolution may be adopted by more than half of the votes cast irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting, and the reason thereof.

23.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

23.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by the Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the Shareholders' Body may only be

adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

23.5 In the Shareholders' Body, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a subsidiary of the Company, nor for any Share for which the Company or a subsidiary of the Company holds the depositary receipts.

23.6 The provisions of the second sentence of Article 23.2 and/or any similar provisions pursuant to the Law do not apply (by analogy) to the resolutions mentioned in Articles 6.1, 7.5, 9.2 and 25.

Art. 24. Adoption of resolutions without holding meetings.

24.1 Resolutions of the Shareholders' Body may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 20.3 shall apply by analogy.

24.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 22.2.

Art. 25. Amendment to the articles of association. The Shareholders' Body may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting.

Art. 26. Dissolution and Liquidation.

26.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the Shareholders' Body. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice of such meeting.

26.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the Shareholders' Body, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The Shareholders' Body may decide to appoint other persons as liquidators.

26.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

26.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

26.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Arno Ruben Verbeek, Dutch citizen residing at 12, Eichelbour, L-7465 Nomern, Grand-Duchy of Luxembourg as sole manager of the Company for an unlimited period.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

M. W.A. Blijdorp, citoyen néerlandais, demeurant à Villa Eugenie, Résidence Azur 16, 1898 St. Gingolph, Suisse, et

M. J.B. Meulman, citoyen néerlandais, demeurant à Ter Borcht 179, 2930 Brasschaat, Belgique,

Étant les associés (les Associés) de B & M Dordt B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège statutaire à Delfzijl, les Pays-Bas, et l'adresse du siège social à Rondeboslaan 35, 9936 BJ Farmsum, les Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie sous le numéro 020319690000, constituée le 29 juin 1973 par un acte notarié reçu par Gerhard Hendrik Smits, alors notaire à Groningen, Pays-Bas (la Société),

Les deux représentés par Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 2 décembre 2009;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de son ordre du jour;

II. que, par une résolution du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 2 décembre 2009, la Société a décidé de transférer son lieu de gestion effective des Pays-Bas au Luxembourg;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'à compter du 30 novembre 2009, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie de ce bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. qu'il résulte ensuite d'un certificat daté du 2 décembre 2009 émis par la gérance de la Société qu'entre autres, la valeur nette de la Société est estimée à EUR 24.810.313 (vingt quatre millions huit cent dix mille trois cent treize euros) et que depuis la date du bilan et jusqu'au 2 décembre 2009 aucun changement matériel concernant l'activité et les opérations de la Société ne s'est produit qui rendrait les états financiers au 30 novembre 2009 matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et correcte de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas le siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg à compter de la date de la présente assemblée;

3. Etablissement du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas le siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) à Larochette;

4. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

5. (i) Constatation que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée et a un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et, aux fins de l'article 159 de la loi sur les sociétés luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, elle a obtenu la nationalité luxembourgeoise (ii) Approbation que la Société exercera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification des statuts de la Société;

6. Nomination de Arno Ruben Verbeek, citoyen néerlandais demeurant au 12, Eichelbour, L-7465 Nommern, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le principal établissement (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg à compter de la date du présent acte notarié.

Troisième résolution

Les Associés décident d'établir le principal établissement (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société au 25, chemin J.A. Zinnen, L-7626 Larochette, Grand Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver le bilan d'ouverture et les comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

Les Associés prennent acte que (i) bien que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Le capital social est fixé à dix-huit mille cent cinquante-et-un euros et vingt centimes d'euros (EUR 18.151,20) représenté par quarante (40) Parts Sociales ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante dix-huit centimes d'euros (EUR 453,78) chacune, attribuées comme suit:

M. W.A. Blijdorp, prénommé, 28 parts sociales
M. J.B. Meulman, prénommé, 12 parts sociales

Les Associés décident que la Société exercera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante :

Art. 1^{er} . Définitions.

1.1 Dans les présents Statuts les mots suivants auront les significations suivantes:

a. une "Part Sociale":

une part sociale dans le capital de la Société;

b. un "Associé":

un détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;

c. l' "Organe des Associés":

l'organe de la Société composé d'Associés;

d. une "Assemblée Générale des Associés ":

une réunion des Associés et des autres personnes autorisées à assister aux assemblées des Associés;

e. Le "Conseil de Gérance":

Le conseil de gérance de la Société;

f. "par écrit":

par courrier, fax, e-mail, ou par message qui est transmis par tout autre moyen de communication actuel pouvant être reçu sous forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

g. le "Capital Distribuable":

la partie du capital de la Société qui dépasse la totalité du capital émis et les réserves qui doivent être conservées conformément à la Loi;

h. un "Organe de la Société":

le Conseil de Gérance ou l'Organe des Associés;

i. La "Loi":

Toute loi applicable ou règlement applicable

1.2 Les références aux Statuts devront être considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication spécifique contraire.

Art. 2. Dénomination, Siège social et Durée.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée (la Société) et sa dénomination est:

B & M Dordt S.à r.l./B.V.

2.2 Le siège statutaire de la Société est situé à Delfzijl, Pays-Bas.

2.3 Le lieu principal d'activité et le principal établissement de la Société seront situés à Larochette, Grand Duché de Luxembourg.

2.4 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objets.

a. la prise de participations, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit;

b. l'emprunt sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé uniquement à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres d'emprunt à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et les obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne;

c. conseiller et fournir des services aux entreprises et aux sociétés avec lesquelles la Société constitue un groupe et aux tiers;

d. acquérir, aliéner, contrôler et exploiter des biens faisant l'objet d'un enregistrement et tout objet de propriété en général;

e. effectuer des transactions sur les devises, les titres et tout objet de propriété en général;

f. développer et effectuer des transactions sur les brevets, les marques commerciales, les licences, le savoir-faire et autres droits de propriété industrielle;

g. exercer une et toutes les activités de nature industrielle, financière ou commerciale, et faire tout qui est lié avec ceux-ci ou peut y mener, tous à interpréter au sens le plus large.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social émis et autorisé de la Société s'élève à dix-huit mille cent cinquante-et-un euros et vingt centimes d'euros (EUR 18.151,20).

4.2 Le capital social émis et autorisé de la Société est divisé en quarante (40) Parts Sociales ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante dix-huit centimes d'euros (EUR 453,78) chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

Art. 5. Registre des associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer son adresse par écrit à la Société.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les Parts Sociales, la date de la prise d'acte par ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale versée pour chaque Part Sociale en indiquant que la valeur nominale totale a été versée.

5.3 Le registre des Associés sera gardé à jour et exact. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes habilitées à représenter la Société.

5.4 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition au principal établissement de la Société à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, où les Associés peuvent le consulter.

Art. 6. Émission de parts sociales.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Organe des Associés, prise à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au total au moins les trois quart du capital social émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales nécessite l'exécution d'un acte passé à cet effet devant un notaire inscrit au Grand-duché de Luxembourg.

6.2 La décision d'émettre des Parts Sociales indiquera le prix d'émission et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des limitations concernées prévues par la loi et la disposition de l'Article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de Parts Sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'Organe des Associés.

6.5 Les dispositions des Articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliqueront par analogie pour l'octroi des droits de souscription de Parts Sociales, mais ne s'appliquent pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé antérieurement.

6.6 L'émission d'une Part Sociale nécessitera, en outre, un acte notarié passé à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel les personnes impliquées dans l'émission seront parties.

6.7 La valeur nominale dans son intégralité de chaque Part Sociale doit être libérée lors de l'émission.

Art. 7. Parts sociales propres; Réduction du capital émis.

7.1 Lors de l'émission de Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

7.2 La Société et ses filiales peuvent acquérir des Parts Sociales intégralement libérées ou des certificats de dépôt s'y rapportant, dans le respect des limitations fixées par la Loi.

7.3 La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, ou de toute autre manière répondre à ou s'engager que ce soit individuellement ou conjointement pour le compte de ou au nom des tiers, en vue de la souscription à ou de l'acquisition de Parts Sociales ou certificats de dépôt s'y rapportant par les autres. Cette interdiction s'applique également à ses filiales. Elle peut cependant consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition de Parts Sociales ou de certificats de dépôt s'y rapportant, mais sans dépasser le montant du Capital Distribuable et dans le respect des limitations fixées par la Loi.

7.4 La Société conservera une réserve non-distribuable à hauteur du montant impayé des prêts mentionnés à l'Article 7.3.

7.5 L'ensemble des Associés peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au total au moins les trois quarts

du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exigera l'exécution d'un acte passé à cet effet devant un notaire inscrit au Grand-duché de Luxembourg.

7.6 La réduction du capital émis de la Société sera réalisée conformément aux dispositions concernées prévues par la Loi et sous réserve des dispositions de la Loi.

7.7 La convocation de l'Assemblée Générale des Associés appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital émis de la Société, mentionnera la raison de la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions dans les présents Statuts portant sur une proposition de modification des Statuts s'appliqueront par analogie.

Art. 8. Cession des parts sociales.

8.1 La cession d'une Part Sociale exigera un acte notarié, passé à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

8.2 Sauf si la Société est elle-même une partie à l'acte juridique, les droits attribuables à la Part Sociale ne peuvent être exercés qu'après la reconnaissance de ladite cession par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 9. Clause de blocage (approbation de l'organe des associés).

9.1 La cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut être effectuée que dans le respect des dispositions prévues au présent Article 9, à moins que (i) tous les coassociés n'approuvent par écrit la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou que (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

9.2 Un Associé qui souhaite céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après le "Demandeur") demandera l'approbation de l'Organe des Associés pour cette cession, cette approbation sera donnée par une décision prise à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au total au moins les trois quarts du capital émis de la Société. La demande d'approbation sera faite par le Demandeur par notification écrite au conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder et la personne ou les personnes auxquelles le Demandeur désire céder ces Parts Sociales. Le Conseil de Gérance sera tenu de convoquer et de tenir une Assemblée Générale des Associés pour statuer sur la requête d'approbation dans un délai de six semaines à compter de la date de réception de la requête. Le contenu de cette requête devra figurer dans la convocation.

9.3 Dans une période de trois mois à compter du jour où l'Organe des Associés a donné l'approbation requise, le Demandeur peut céder le nombre total de Parts Sociales auxquelles la requête se rapporte, et pas une partie de celles-ci, à la personne ou aux personnes nommées dans la requête.

9.4 Les Parts Sociales faisant l'objet de la requête d'approbation peuvent être achetées par une ou plusieurs parties intéressées telles que proposées par l'Organe des Associés, qui se sont engagées à acheter, par un paiement en espèces, toutes les Parts Sociales faisant l'objet de la requête d'approbation (ci-après: les «Parties Intéressées») à un prix convenu d'un commun accord entre le Demandeur et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront. S'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le prix ou sur le ou les experts, selon le cas, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants que le président de la Chambre de Commerce auprès de laquelle la Société est immatriculée dans le Registre de Commerce devra nommer à la demande d'une ou de plusieurs des parties concernées. Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et à obtenir tous ces renseignements qui lui seront utiles pour fixer le prix.

9.5 Dans un délai d'un mois à compter de la fixation du prix, les Parties Intéressées doivent informer le Conseil de Gérance du nombre de Parts Sociales faisant l'objet de la requête d'approbation qu'elles désirent acheter. Une Partie Intéressée qui n'informe pas le Conseil de Gérance dans le délai imparti ne sera plus considérée comme telle. Une fois que la notification mentionnée dans la phrase qui précède est réalisée, une Partie Intéressée ne peut se retirer qu'avec le consentement des autres Parties Intéressées.

9.6 Le Demandeur peut retirer son offre pendant un mois après le jour où il a été informé à quelle(s) Partie(s) Intéressée(s) il peut vendre toutes les Parts Sociales qui font l'objet de la requête d'approbation et à quel prix.

9.7 Toutes les notifications et convocations mentionnées au présent Article 9 seront communiquées par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale des Associés devra être faite conformément aux dispositions concernées des présents Statuts.

9.8 Tous les frais liés à la nomination de l'expert ou des experts, selon le cas, et à la détermination du prix par ceux-ci seront supportés par:

- a. le Demandeur, si celui-ci retire son offre;
- b. le Demandeur et les acheteurs à parts égales, si les Parts Sociales ont été achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, à condition que chaque acquéreur contribue aux frais proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'il a achetées;

9.9 Les dispositions précédentes du présent article 9 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tous droits de préemption.

9.10 Sans préjudice de toutes dispositions dans le présent Article, toute cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales sera, en outre, soumise aux dispositions concernées prévues par la loi.

Art. 10. Gage des parts sociales et Usufruit sur les parts sociales.

10.1 Les dispositions de l'Article 8 s'appliqueront par analogie au gage des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le gage des Parts Sociales et la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions concernées prévues par la Loi.

10.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une Part Sociale et lors de la création ou du transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attribuables à cette Part Sociale ne peuvent pas être transférés au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

Art. 11. Certificats de dépôt des parts sociales. La Société ne participera pas à l'émission de certificats de dépôt des Parts Sociales.

Art. 12. Membres du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

12.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Organe des Associés.

12.3 Un membre du Conseil de Gérance peut à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Organe des Associés.

12.4 L'Organe des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'emploi des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Fonctions de la gérance, le Processus décisionnel et la Répartition des fonctions.

13.1 Le Conseil de Gérance assurera la gestion de la Société.

13.2 Lors de la prise de décisions du Conseil de Gérance, chaque membre du Conseil de Gérance peut exprimer une voix.

13.3 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des voix exprimées à une assemblée où la majorité des associés est présente ou représentée.

13.4 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises à tout moment en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote en question soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à cette procédure décisionnelle. L'adoption de décisions par écrit sera effectuée par des déclarations écrites de la part de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

13.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un registre qui sera tenu par le Conseil de Gérance.

13.6 Le Conseil de Gérance peut fixer d'autres règles concernant son processus décisionnel et les méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions dont chaque membre du Conseil de Gérance en particulier sera responsable. L'Organe des Associés peut décider que ces règles et répartitions des fonctions soient mises par écrit et qu'elles seront soumises à son approbation.

Art. 14. Représentation; Conflits d'intérêt.

14.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Chaque membre du Conseil de Gérance pourra aussi représenter la Société.

14.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des agents avec des pouvoirs spécifiques et limités pour représenter la Société. Chaque agent sera habilité à représenter la Société sous réserve des limites qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents pourront être inscrits au Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation de la Société. L'autorité d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux transactions pour lesquelles la Société a un conflit d'intérêts avec l'agent en question ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

14.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'article 14.1 s'appliqueront toujours de manière identique à moins que l'Organe des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représenter la Société dans ce cas précis ou en général si un tel conflit d'intérêts se présente, sous réserve de toutes dispositions prévues par la Loi. Une décision du Conseil de Gérance concernant une affaire impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance agissant à titre privé, sera soumise à l'approbation de l'Organe des Associés, mais le défaut de cette approbation n'affectera pas la capacité de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

Art. 15. Poste vacant ou incapacité d'agir. En cas de poste vacant au sein du Conseil de Gérance ('ontstentensis') ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité d'exécuter ses fonctions ('belet') le ou les membre(s) restant(s) du Conseil de Gérance sera/seront temporairement chargé(s) de la gestion de la Société. Si tous les postes sont vacants au sein du Conseil de Gérance ou si tous les membres du Conseil de Gérance ou le membre unique du Conseil de Gérance, selon le cas, est/sont dans l'incapacité d'exécuter ses/leurs fonction(s), la gestion de la Société sera confiée provisoirement à une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par l'Organe des Associés.

Art. 16. Exercice social et comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

16.2 Annuellement, pas plus tard que cinq mois après la fin de l'exercice social, à moins que cette période ne soit prolongée par l'ensemble des Associés en raison de circonstances extraordinaires à pas plus tard que six mois, le Conseil de Gérance préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi.

16.3 Dans le même délai, le Conseil de Gérance devra également déposer le rapport annuel au principal établissement de la Société où les associés pourront le consulter, à moins que cela ne soit pas exigé en vertu de la loi.

16.4 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de résultats et de notes explicatives.

16.5 Les comptes annuels seront signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

16.6 La Société peut, et si la Loi l'exige, nommera un comptable pour contrôler les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Organe des Associés.

16.7 L'Organe des Associés approuvera les comptes annuels.

16.8 L'Organe des Associés peut accorder pleine décharge ou décharge limitée aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leurs fonctions.

Art. 17. Bénéfices et distributions.

17.1 Un montant de cinq pour cent (5%) prélevé sur les bénéfices nets réalisés lors d'un exercice social, sera ajouté à la réserve de la Société conformément à la Loi, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 L'affectation des bénéfices restants après application de l'Article 17.1 sera déterminée par l'Organe des Associés. Si l'Organe des Associés n'accepte pas une décision concernant l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après l'adoption des comptes annuels, les bénéfices seront réservés.

17.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet en tenant compte de la teneur des comptes annuels.

17.4 L'ensemble des Associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur les Parts Sociales et/ou d'effectuer des distributions de dividendes sur les Parts Sociales prélevées sur toute réserve de la Société selon les conditions prévues par la Loi.

17.5 Les distributions sur des Parts Sociales deviendront exigibles immédiatement après la décision d'effectuer la distribution, sauf si une autre date de paiement a été fixée par la décision.

17.6 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en considération.

Art. 18. Assemblées générales des associés.

18.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice social.

18.2 D'autres Assemblées Générales des Associés seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

18.3 Les Associés représentant au total au moins un dixième du capital émis de la Société peuvent demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines suivant la réception de cette requête, le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 19. Convocation, Ordre du jour et lieu des assemblées.

19.1 Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le Conseil de Gérance. En outre, Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par les Associés représentant au total au moins la moitié du capital émis de la Société, sans préjudice des dispositions de l'Article 18.3.

19.2 La convocation à l'assemblée sera faite au plus tard le quinzième jour avant la date de réunion de l'assemblée.

19.3 La convocation à l'assemblée fera mention des sujets à débattre. Les sujets non indiqués dans la convocation peuvent être annoncés à une date ultérieure dans le respect toutefois de la condition mentionnée à l'Article 19.2.

19.4 La convocation à l'assemblée sera envoyée aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

19.5 Les Assemblées Générales des Associés sont tenues dans la commune où la Société a son siège statutaire conformément aux présents statuts. Les Assemblées Générales pourront aussi être tenues à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ou en tout autre endroit, mais dans ce cas les décisions valables de l'Organe des Associés ne pourront être adoptées que si le capital émis de la Société est intégralement représenté.

Art. 20. Accès et droits de réunion.

20.1 Chaque Associé sera autorisé à assister aux Assemblées Générales des Associés, à y prendre la parole et à y exercer ses droits de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

20.2 A une assemblée, chaque personne présente ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la feuille de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

20.3 Les membres du Conseil de Gérance auront, en tant que tels, voix consultative aux Assemblées Générales des Associés.

20.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

Art. 21. Président et secrétaire de l'assemblée.

21.1 Le président de l'Assemblée Générale des Associés sera nommé par plus de la moitié des votes exprimés par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance aura la qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée.

21.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

Art. 22. Procès-verbaux; Registre des résolutions des associés.

22.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale des Associés conservera les procès-verbaux de la réunion à l'assemblée. Les procès-verbaux seront adoptés par le président et le secrétaire de l'assemblée et par conséquent, signés par eux à cet effet.

22.2 Le Conseil de Gérance conservera toutes les décisions adoptées par l'Organe des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée doit s'assurer qu'une copie des résolutions prises a été fournie au Conseil de Gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou extrait des registres sera transmise à chacun d'entre eux.

Art. 23. Adoption des décisions en assemblée.

23.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

23.2 Dans la mesure où ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient des dispositions contraires, toutes les décisions de l'ensemble des Associés seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées, cette majorité représentant au moins la moitié du capital émis de la Société. Si moins de la moitié du capital émis de la Société est représenté, une nouvelle assemblée sera convoquée au cours de laquelle la décision sera adoptée par plus de la moitié des voix exprimées, indépendamment de la part du capital émis de la Société représenté à cette assemblée.

23.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

23.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés, telles que prévues par la Loi ou par les présents Statuts ne sont pas observées, les décisions valables de l'Organe des Associés ne peuvent être acceptées que si à ladite assemblée, le capital émis de la Société est intégralement représenté et si cette décision est prise à l'unanimité.

23.5 Les droits de vote afférents à toute Part Sociale détenue par la Société ou une Filiale de la Société ainsi que ceux afférents à toute Part Sociale pour laquelle la Société ou sa Filiale détient des certificats de dépôt, ne pourront pas être exercés, lors l'Organe des Associés.

23.6 Les dispositions de la deuxième phrase de l'Article 23.2 et/ou des dispositions similaires en vertu de la loi ne s'appliquent pas (par analogie) aux résolutions mentionnées aux Articles 6.1, 7.5, 9.2 et 25.

Art. 24. Adoption des décisions sans la tenue d'assemblées.

24.1 Les décisions de l'Organe des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale des Associés ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. La disposition de l'article 20.3 s'appliquera par analogie.

24.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées au Conseil de Gérance dès que possible par écrit. Le Conseil de Gérance conservera les décisions adoptées et les ajoutera à celles mentionnées à l'article 22.2.

Art. 25. Modification des statuts. L'ensemble des Associés peut décider de modifier les présents statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité des voix exprimées représentant au total au moins les trois quart du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents statuts nécessitera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des présents statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera déposé au principal établissement de la Société où il pourra être consulté par les Associés, ceci jusqu'à ce que l'assemblée soit levée.

Art. 26. Dissolution et liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute suivant une décision prise à cet effet par l'Organe des Associés. La décision de dissoudre la Société nécessitera un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer devant notaire inscrit au Grand Duché

de Luxembourg. S'il est présenté à l'Assemblée Générale des Associés une proposition de dissolution de la Société, il doit en être fait mention dans la convocation à ladite l'assemblée.

26.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Organe des Associés, les membres du Conseil de Gérance seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Organe des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

26.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

26.4 Le surplus disponible après paiement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

26.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident de nommer Arno Ruben Verbeek, citoyen néerlandais demeurant au 12, Eichelbour, L-7465 Nommern, Grand Duché de Luxembourg en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève à environ EUR 6.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52938. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010035786/836.

(100034697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

MLArg Real Estate 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

- Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Steven Glassman avec effet au 23 décembre 2009, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée Monsieur Prabhu Raman, né le 11 novembre 1973 à Madurai, Inde, demeurant professionnellement au 4, World Financial Center, 16^e étage, New York 10080, Etats-Unis d'Amérique.

- Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- Prabhu Raman

Gérant B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 8
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2010035121/28.

(100033793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.476.

In the year two thousand ten, on the second day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.476 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 26, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

The Meeting is opened at Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, in the chair (the Chairman),

The Chairman appoints as Secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the proxyholders of the shareholders and the members of the bureau, will remain attached to the present minutes.

II. This attendance list shows that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Decrease of the par value of the shares of the Company by an amount of zero point two hundred twenty-five euro (EUR 0.225) in order to decrease the par value of the shares from its present amount of one euro (EUR 1) to the amount of zero point seven hundred seventy-five euro (EUR 0.775) while maintaining the amount of the share capital of the Company set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) and to increase the number of shares issued by the Company to forty thousand (40,000) shares by conversion of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares and one GP share having a par value of one euro (EUR 1) each into thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) ordinary shares and one GP share having a par value of zero point seven hundred seventy-five euro (EUR 0.775) each and subsequent reallocation of the shares of the Company between the shareholders;

2. Amendment of the authorised capital to set it at an amount of ten million euro and fifteen eurocents (EUR 10,000,000.15);

3. Amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the managers of the Company and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the reallocation of the shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholders, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to decrease the par value of the shares of the Company by an amount of zero point two hundred twenty-five euro (EUR 0.225) in order to decrease the par value of the shares from its present amount of one euro (EUR 1) to the amount of zero point seven hundred seventy-five euro (EUR 0.775) while maintaining the amount of the share capital of the Company set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) and to increase the number of shares issued by the Company to forty thousand (40,000) shares by conversion of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares and one GP share having a par value of one euro (EUR 1) each into thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) ordinary shares and one GP share having a par value of zero point seven hundred seventy-five euro (EUR 0.775) each and subsequent reallocation of the shares of the Company between the shareholders.

Second resolution

The Meeting resolves to set the authorised capital of the Company at an amount of ten million euro and fifteen eurocents (EUR 10,000,000.15).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to reallocate the shares of the Company as follows:

- one (1) share to the general partner of the Company (the GP Share as defined in the Articles); and
- thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) ordinary shares to the limited shareholder of the Company,

it being understood that all the shares are in registered form with a par value of zero point seven hundred seventy-five euro (EUR 0.775) each, subscribed and fully paid-up.

The general partner of the Company expressly accepts the present resolution.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend the article 5 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by:

- (i) one (1) GP share (the GP Share), and
- (ii) thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

All the Shares are in registered form with a par value of zero point seven hundred seventy-five euro (EUR 0.775) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at ten million euro and fifteen eurocents (EUR 10,000,000.15) and the GP Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of twelve million nine hundred and three thousand two hundred and twenty-six (12,903,226) Shares, having a par value of zero point seven hundred seventy-five euro (EUR 0.775) and an aggregate par value of ten million euro and fifteen eurocents (EUR 10,000,000.15).

5.3 The GP Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five) years starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to ten million thirty-one thousand euro and fifteen eurocents (EUR 10,031,000.15),

- (i) by the creation and issuance of new GP Shares and/or Ordinary Shares;
- (ii) by determination of the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) by the withdrawal or limitation of the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and the issuance of such Shares to such person(s) as the GP Shareholder decides;
- (iv) by the record by way of a notarial deed for each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and amendment of article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (v) by amendment to the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the managers of the Company and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA, une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.476 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 26 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, à la présidence (le Président).

Le Président nomme comme Secrétaire, Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Arlette Sibenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été valablement formé, le Président déclare que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par eux sont indiqués dans la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du bureau, resteront attachées au présent acte.

II.- La liste de présence montre que l'entièreté du capital social de la Sociétés est représentée à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont connues des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Diminution de la valeur nominale des actions de la Société d'un montant de zéro virgule deux cent vingt-cinq euros (EUR 0,225) afin de diminuer la valeur nominale des actions de leur montant actuel d'un euro (EUR 1) au montant de zéro virgule sept cent soixante-quinze euro (EUR 0,775) tout en maintenant le montant du capital social de la Société à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) et afin d'augmenter le nombre d'actions émises par la Société à quarante mille (40.000) actions par la conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires et une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (39.999) actions ordinaires et une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de zéro virgule sept cent soixante-quinze euros (EUR 0,775) chacune et réallocation subséquente des actions de la Société entre les actionnaires;

2. Modification du capital autorisé pour le fixer à un montant de dix millions d'euros et quinze centimes d'euro (EUR 10.000.000,15);

3. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés aux gérants de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à la réallocation des actions dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

Dès lors, les parties comparantes, agissant par leurs mandataires, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de diminuer la valeur nominale des actions de la Société d'un montant de zéro virgule deux cent vingt-cinq euros (EUR 0,225) afin de diminuer la valeur nominale des actions de leur montant actuel d'un euro (EUR 1) au montant de zéro virgule sept cent soixante-quinze euro (EUR 0,775) tout en maintenant le montant du capital social de la Société à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) et afin d'augmenter le nombre d'actions émises par la Société à quarante mille (40.000) actions par la conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires et une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (39.999) actions ordinaires et une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de zéro virgule sept cent soixante-quinze euros (EUR 0,775) chacune, et de réaffecter les actions de la Société entre les actionnaires

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société à un montant de dix millions d'euros et quinze centimes d'euro (EUR 10.000.000,15).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de réallouer les actions de la Société de la manière suivante:

- une (1) action à l'actionnaire commandité (l'Action de Commandité telle que définie dans les Statuts); et
 - trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) actions ordinaires à l'actionnaire commanditaire de la Société,
- étant entendu que toutes les actions sont nominatives avec une valeur nominale de zéro virgule sept cent soixante-quinze euro (EUR 0,775) chacune, souscrites et entièrement libérées.

L'actionnaire commandité de la Société accepte expressément la présente résolution.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par:

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires).

Les Actions Ordinaires et la(les) Action(s) de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale de zéro virgule sept cent soixante-quinze euro (EUR 0.775) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros et quinze centime d'euro (EUR 10.000.000,15) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre de douze millions neuf cent trois mille deux cent vingt-six (12.903.226) Actions, d'une valeur nominale de zéro virgule sept cent soixante-quinze euro (EUR 0,775) chacune et d'une valeur nominale totale de dix millions d'euros et quinze centime d'euro (EUR 10.000.000,15).

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) et à compter de la date de la constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à dix millions trente-et-un mille euros et quinze centimes d'euro (EUR 10.031.000,15),

- (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions de Commandité et/ou Actions Ordinaires;
- (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par la renonciation ou limitation des droits de souscription préférentielle des Actionnaires concernant cette ou ces émissions d'Actions et l'émission de ces Actions à la personne ou aux personnes, tel que l'Actionnaire Commandité le décide;
- (iv) par l'enregistrement par acte notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et
- (v) par la modification du registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés aux gérants de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à la réallocation des actions dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de l'acte aux comparants, ils ont signé l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5634. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010035795/224.

(100034564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

ProLogis France LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.545.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 cinq cents quatre vingt dix neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	599 parts sociales
Total	600 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Représentée par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035124/28.

(100033668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

BRE/Europe 2 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous

le numéro B. 151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010035138/17.

(100034014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

SNG Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010035209/9.

(100033714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ProLogis France XII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.107.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 quatre cents quatre vingt dix neuf (499) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	499 parts sociales
Total	500 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Représentée par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035125/28.

(100033673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Suisscourtage Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 136.536.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion
du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire*

- La modification du siège social du Commissaire aux comptes, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 42.230 du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 12, avenue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, avec effet au 6 mai 2009, est actée.

Fait à Luxembourg, 28/01/2010.

Certifié sincère et conforme
 Pour SUISSCOURTAGE LUXEMBOURG S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2010035140/17.

(100033807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Ginge - Kerr - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 47.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010035238/9.

(100033648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ProLogis France LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.330.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 cinq cents quatre vingt dix neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	599 parts sociales
Total	600 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
 Gérant unique
 Représentée par Gareth Gregory
 Gérant

Référence de publication: 2010035126/28.

(100033674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Eastar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 29 janvier 2010

".....

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société."

Bertrange, le 29 janvier 2010.
Pour EASTAR MANAGEMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2010035147/17.

(100033630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010035472/9.

(100033910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ProLogis France LXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.455.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 cinq cents quatre vingt dix neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	599 parts sociales
Total	600 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Représentée par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035127/28.

(100033675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

CipherQuest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 43, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 89.100.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2010

Première résolution

- L'assemblée accepte la démission de Mme Gabrielle Wilson, demeurant à 10 an de Bongerten, L-7346 Mullendorf, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur:

- M. Kirk Patrick Wheeler, demeurant à 23, avenue Henri Dietrich, B-1040 Bruxelles, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Michael Garceau
Administrateur délégué

Référence de publication: 2010035151/18.

(100033967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

European Development and Investments Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.705.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- ARIAS MANAGEMENT GROUP LLC, incorporated under the laws of the State of Delaware, 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934;

2.- TEMCO HOLDING COMPANY LLC, incorporated under the laws of the State of Delaware, 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934;

represented by Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "EUROPEAN DEVELOPMENT AND INVESTMENTS PARTNERS".

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to provide in Luxembourg and abroad consultancy services to business companies, implementation of business development, focusing on export intermediation business, and industrial and all kinds services rendered to enterprises, support and advice Partnership firms and linking companies take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at 31.000,00- EUR (thirty-one thousand euros), divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of 100,00- EUROS (hundred euros) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at first Friday of May.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 310 shares as follows:

	Shares
1.- Arias Management Group LLC	156
2.- Temco Holding Company LLC	154
Total: three hundred and ten	310

All these shares have been fully paid in, so that the sum of 31.000,00- EUROS (thirty-one thousand euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2015:
 - a) Mr Stefano GIUFFRA, born in Rome (Italy) January 9, 1963, residing professionally in 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg,
 - b) Mr Giuseppe CASTELLANETA, born in Luxembourg July 19, 1971 residing professionally in 31 Grand Rue L-1661 Luxembourg

c) TEMCO HOLDING COMPANY LLC, with registered office at 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

FIDUGEC SàRL, 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- ARIAS MANAGEMENT GROUP LLC, ayant son siège social au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934;

2.- TEMCO HOLDING COMPANY LLC, ayant son siège social au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934;

ici représentées par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "EUROPEAN DEVELOPMENT AND INVESTMENTS PARTNERS".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, des prestations de conseil à l'entreprise, le conseil, la mise en place du développement commercial, principalement axé sur l'export, l'intermédiation commerciale, et industrielle et de toutes sortes de services rendus aux entreprises, l'assistance et le conseil en partenariat d'entreprises et la mise en relation de sociétés, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,00- EUROS (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,00- EUR (cent euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mai.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

	actions
1.- Arias Management Group LLC	156
2.- Temco Holding Company LLC	154
Total: trois cent dix	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de 31.000,00 EUROS- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 31 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:
 - a) Monsieur Stefano GIUFFRA, né à Rome (Italie) le 9 janvier 1963, demeurant professionnellement 31 Grand Rue, L-1661 Luxembourg,
 - b) Monsieur Giuseppe CASTELLANETA, né à Luxembourg le 19 juillet 1971, demeurant professionnellement 31 Grand Rue, L-1661 Luxembourg
 - c) TEMCO HOLDING COMPANY LLC, ayant son siège social au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
FIDUGEC SàRL, 31 Grand Rue, L-1661 Luxembourg.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 février 2010. Relation LAC/2010/8598. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036255/332.

(100035112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis France XLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.895.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 quatre cents quatre vingt dix neuf (499) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	499 parts sociales
Total	<u>500 parts sociales</u>

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant unique
Représentée par Gareth Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010035128/28.

(100033679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Cube Transport S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.242.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 20 novembre 2009

En date du 20 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- de rayer, avec effet au 20 novembre 2009, PricewaterhouseCoopers SARL en qualité de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010035155/14.

(100033797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

**Waff International S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Compagnie Générale de Services de Transports et de Travaux S.A.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 52.955.

Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich, 27.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010035427/12.

(100033705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ProLogis France XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.865.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 cinq cents quatre vingt dix neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	599 parts sociales
Total	600 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant unique
Représentée par Gareth Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010035129/28.

(100033683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intelsat Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.927.

—
EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, en qualité de Président Directeur Général et Vice Président, né le 22 décembre 1960 dans le Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique et secrétaire adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, en qualité de Directeur financier et Directeur Général, né le 11 janvier 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) En outre, Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Raymond Svider, born on 27 August 1962 at Paris (France), residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, as Chief Executive Officer and Deputy Chairman, born on 22 December 1960 at New Mexico (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, as Executive Vice President, General Counsel and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, as Chief Financial Officer and Executive Vice President, born on 11 January 1964 in New Jersey (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Raymond Svider, born on 27 August 1962 in Paris (France), and residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010035157/47.

(100034158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ProLogis France C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.491.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 cinq cents quatre vingt dix neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	<u>599 parts sociales</u>
Total	600 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Représentée par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035130/28.

(100033686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ProLogis France CI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.490.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 cinq cents quatre vingt dix neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	<u>599 parts sociales</u>
Total	600 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Représentée par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035131/28.

(100033692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ProLogis France XXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.433.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 trois cents soixante quatre (374) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été apportées à ProLogis European Finance XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.584. Cet apport de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 8 janvier 2010 et modifié en date du 8 février 2010 avec effet au 8 janvier 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Holdings XI Sàrl a été apporté à ProLogis European Holdings XX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318. Cet apport de part sociale a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX Sàrl	1 part sociale
ProLogis European Finance XX Sàrl	374 parts sociales
Total	375 parts sociales

Le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant unique
Représentée par Gareth Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010035132/28.

(100033695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2010 que les adresses des gérants de ladite société ont changé comme suit:

- M. Kevin Schwartz: 71 South Wacker Drive, Suite 1875, Chicago, IL 60606, USA
- M. Angelos Dassios: One Franklin Parkway, Building 910, Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA
- M. Dexter Paine: 461 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10017, USA
- M. Luca Gallinelli: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour Stable II S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2010035141/23.

(100033782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Myway International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8034 Strassen, 16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 86.292.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010035506/10.

(100033681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intelsat Global Subsidiary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.952.

EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, en qualité de Président Directeur Général et Vice Président, né le 22 décembre 1960 dans le Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique et secrétaire adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, en qualité de Directeur financier et Directeur Général, né le 11 janvier 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) En outre, Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Raymond Svider, born on 27 August 1962 at Paris (France), residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, as Chief Executive Officer and Deputy Chairman, born on 22 December 1960 at New Mexico (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, as Executive Vice President, General Counsel and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, as Chief Financial Officer and Executive Vice President, born on 11 January 1964 in New Jersey (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA -20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Raymond Svider, born on 27 August 1962 in Paris (France), and residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010035158/47.

(100034145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Stable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.417.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.132.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2010 que les adresses des gérants de ladite société ont changé comme suit:

- M. Kevin Schwartz: 71 South Wacker Drive, Suite 1875, Chicago, IL 60606, USA
- M. Angelos Dassios: One Franklin Parkway, Building 910, Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA
- M. Luca Gallinelli: 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour Stable Holdings S.A.R.L.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2010035142/22.

(100033762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Stable I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.133.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2010 que les adresses des gérants de ladite société ont changé comme suit:

- M. Kevin Schwartz: 71 South Wacker Drive, Suite 1875, Chicago, IL 60606, USA
- M. Angelos Dassios: One Franklin Parkway, Building 910, Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA
- M. Luca Gallinelli: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour Stable I S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010035143/22.

(100033745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

BSP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 66.653.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/03/2010. Signature.

Référence de publication: 2010035540/10.

(100033725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

ESO Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.900,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.707.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 janvier 2010

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 27 janvier 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Michael Bernard Leigh Tose au poste de gérant A.
- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:
* Monsieur Richard Butler, demeurant Flat 2, 14 Kenwyn Road, London SW4 7LH.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Richard Butler, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant A;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant A;
- Monsieur Rafal Plutecki, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour Eso Luxco II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010035144/22.

(100033702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 129.684.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date 22 février 2010 au siège social à Luxembourg, le 22 février 2010

Les démissions de Messieurs Godfrey ABEL et Marc HOUSTON de leurs postes de gérants de la société avec respectivement pouvoir de signature C et A sont acceptées.

Monsieur INGRASSIA Paolo, administrateur de sociétés, né le 6.05.1950 à Palermo (Italie), domicilié au 21, Bastioni di Porta Nuova, I-20121 Milan (Italie), est nommé nouveau gérant de la société avec pouvoir de signature A pour une durée illimitée.

Monsieur CERMINARA Gabriele, employé privé, né le 20.03.1974 à Vibo Valentia (Italie), domicilié au 21, Bastioni di Porta Nuova, I-20121 Milan (Italie), est nommé nouveau gérant de la société avec pouvoir de signature C pour une durée illimitée.

22/1/2010.

Pour extrait sincère et conforme

REAL ESTATE INVESTOR FUND 4 S.A.R.L.

Eugenio AGRATI

Gérant de Société

Référence de publication: 2010035148/22.

(100033576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Compagnie d'Investissement des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.604.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010035542/10.

(100033723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

MEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.305.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 2 février 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 2 février 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 2 février 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Séverine Michel
- David Sullivan

Gérants de classe B:

- Eric Bouchez
- Benoit Cheron

Gérants de classe C:

- Emanuela Brero
- Bénédicte Moens-Colleaux

Séverine Michel

Gérante de classe A

Référence de publication: 2010035150/27.

(100034022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.954.

EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, en qualité de Président Directeur Général et Vice Président, né le 22 décembre 1960 dans le Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique et secrétaire adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, en qualité de Directeur financier et Directeur Général, né le 11 janvier 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA -20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - MM 08 Pembroke.

2) En outre, Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Raymond Svider, born on 27 August 1962 at Paris (France), residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, as Chief Executive Officer and Deputy Chairman, born on 22 December 1960 at New Mexico (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, as Executive Vice President, General Counsel and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, as Chief Financial Officer and Executive Vice President, born on 11 January 1964 in New Jersey (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Raymond Svider, born on 27 August 1962 in Paris (France), and residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010035159/47.

(100034134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.472.750,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035205/11.

(100033680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intelsat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, en qualité de Président Directeur Général et Vice Président, né le 22 décembre 1960 dans le Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique et secrétaire adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, en qualité de Directeur financier et Directeur Général, né le 11 janvier 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) En outre, Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Raymond Svider, born on 27 August 1962 at Paris (France), residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, as Chief Executive Officer and Deputy Chairman, born on 22 December 1960 at New Mexico (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, as Executive Vice President, General Counsel and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, as Chief Financial Officer and Executive Vice President, born on 11 January 1964 in New Jersey (United States of America), and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Raymond Svider, born on 27 August 1962 in Paris (France), and residing at 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010035160/47.

(100034124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Jolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.680.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue le 10 février 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De réduire le nombre d'administrateurs de quatre (4) à trois (3).
2. D'accepter la démission de M. Johan KULLANDER comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 10th, 2010, it has been resolved the following:

1. To decrease the number of directors from four (4) to three (3).
2. To accept the resignation of Mr. Johan KULLANDER as director of the company.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2010035165/16.

(100033975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Belgravia European Properties 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.435.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.408.

—
EXTRAIT

L'Associé unique, dans ses résolutions du 2 mars 2010, a pris note de la démission de Messieurs Riccardo MORALDI et Michele CANEPA aux fonctions de gérants de la Société et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Richard HAWEL, directeur de société, 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 2

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010035186/17.

(100034010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Cezane S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.217.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 3 mars 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour CEZANE S.A. - SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010035187/22.

(100034001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Sage S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.292.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 3 mars 2010 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour SAGE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signature

Référence de publication: 2010035188/22.

(100033997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Rock Ridge RE 18, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.246.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010035559/10.

(100034072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 1^{er} mars 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour BLUELUX S.A.- SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010035189/22.

(100033993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Fur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 février 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

L'assemblée générale du 17 février 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

Luxembourg, le 17 février 2010.
Pour *FUR INVESTMENTS HOLDING S.A.*
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2010035190/22.

(100033985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Field Point I-A RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.586.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010035565/10.

(100034056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.224.

Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil de gérance du 27 novembre 2009

- Les démissions de M. Ravi Cunnoosamy et de M. Andrew Gresham, en tant que gérant de classe B, sont acceptées et le Conseil de gérance coopte:

M. Stéphane Weyders, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 au Luxembourg en tant que gérant de classe B.

M. Steve van den Broek, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 au Luxembourg en tant que gérant de classe B.

- Les démissions de M. Robert Courtneidge et de M. Christopher Reddish, en tant que gérant de classe A, sont acceptées par le Conseil de gérance.

- Les mandats des nouveaux gérants ci-dessus mentionnés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010035191/21.

(100033976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.119.616.019,13.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

EXTRAIT

Par résolutions adoptées en date du 20 janvier 2010, l'associé unique de Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l. a pris acte de la démission de Monsieur Bruno Picquet en tant qu'administrateur avec effet au 20 novembre 2009.

L'associé unique a ensuite décidé d'élire Monsieur Marc Schmit, demeurant au 8, op der Bunn, L-8352 Dahlem (Grand-Duché de Luxembourg) en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010035194/17.

(100034218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Brokerage Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.493.096,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 135.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 26 février 2010

En date du 26 février 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas Aird Fraser en tant que gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2009;
- d'accepter la démission de Monsieur William Briffaut en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2010;
- de nommer Monsieur Peter Goos, né le 9 mars 1961 à Antwerp, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 12 février 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Brokerage Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010035195/21.

(100033631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

**DH N S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Norit S.à r.l.).**

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.933.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 123.613, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 February 2010, being the sole shareholder and holding all the five hundred thousand (500,000) shares in issue in "Norit S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 13 April 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1360 of 4 July 2007. The articles of association of the Company were last amended on 21 December 2009 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Change of name of the Company into "DH N S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "DH N S.à r.l." and to amend article 1 of the Company's articles in consequence to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH N S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 février 2010, l'associé unique et détenant toutes les cinq cent mille (500.000) parts sociales en émission dans «Norit S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 13 avril 2007 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1360 du 4 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2010 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée était le suivant:

- Changement de dénomination de la Société en «DH N S.à r.l.» et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Ensuite, la résolution suivant a été passée:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en "DH N S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

«Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DH N S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y afférentes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9502. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035352/77.

(100033947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Business Maintenance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 140.426.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale de la société tenue le 26 février 2010

L'Assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Mme Carole Daniel de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée générale a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Lucilinburhuc Services S.A. avec siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et ce avec effet Immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant avoir lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010035196/15.

(100033962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 131.688.

— EXTRAIT

Par résolutions adoptées en date du 20 janvier 2010, les actionnaires de Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Commandite S.C.A. ont:

- pris acte de la démission de Monsieur Michel Looyens et de Monsieur Herman Schurmans en tant que membres du conseil de surveillance avec effet immédiat,

- décidé d'élire Madame Valérie Girard, demeurant au 41, Place Notre Dame, F-57100 Thionville (France) et Monsieur Paul van Reesch, demeurant au 58 Vlaamse Kaai, B-2000 Antwerpen (Belgique), en tant que membres du conseil de surveillance avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Commandite S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010035198/19.

(100034222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Corestate Investments 1 & Co. Senc, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.289.

— AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung des Partners der Gesellschaft Corestate Investments 1 S.à r.l. vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz des Partners mit sofortiger Wirkung von L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung des Partners der Gesellschaft Sechep Investments Holding S.à r.l. vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz des Partners mit sofortiger Wirkung von L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Des Weiteren wird hiermit angezeigt, dass, nachfolgend zur Sitzverlegung der Gesellschaft von L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, (mit Wirkung zum 1. Dezember 2009), die geschäftliche Adresse der Geschäftsführer (sowohl der Sechep Investments Holding S.à r.l., als auch der Corestate Investments 1 S.à r.l.) nunmehr wie folgt lautet: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010035397/23.

(100033575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.
